

On trouvera, dans l'opuscule en question, tout ce qui concerne l'origine et l'histoire du Grand Pardon d'Assisè. On y trouvera en outre une méthode pratique pour une série de quinze visites, dans une église quelconque jouissant du privilège de la Portioncùle. — Voir à la fin du No, les conditions de vente de cet opuscule chez les Sœurs F. M. de M. à Québec.

Fondation du Couvent de la Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf

La seigneurie de Neuville, après avoir appartenu à Monsieur Jean Bourdon, passa à Monsieur Nicolas Dupont, conseiller au conseil de Québec.

Ce Monsieur avait marié une de ses filles à Paul Lemoyne de Mariecourt, — cousin germain de nos sœurs Lemoyne et Le Ber ; il estimait beaucoup notre Congrégation, et désirait favoriser ses censitaires du bienfait d'un couvent.

De son côté, M. Basset, nommé curé de la Pointe-aux-Trembles, en 1680, ne désirait rien tant que d'attirer dans sa paroisse des filles de notre Mère Bourgeois, pour qui il avait une très grande vénération. On rapporte qu'il l'accompagna dans un pèlerinage à Lorette, que plusieurs fois il la supplia de lui donner des Sœurs ; et qu'un jour elle lui répondit d'un ton assuré qu'il ne mourrait point sans en avoir.

Ces paroles qui étaient prophétiques, se réalisèrent seize ans après le décès de cette Vénérée Mère.

Nos Sœurs se rendirent à la Pointe-aux-Trembles en 1716 ; M. Basset décéda cette même année, à 78 ans, et M. Dupont de Neuville mourut aussi cette année, âgé de 84 ans. Tout deux sont fondateurs de cette mission, comme on peut le voir par les actes suivants :

CONTRAT DE DONATION PAR M. DUPONT PASSÉ

LE 5 OCTOBRE 1713.

Par devant le notaire royal en la Privoté de Québec en la Nouvelle-France, fut présent M. Nicolas Dupont, seigneur de Neuville, conseiller du Roi au conseil supérieur de Québec et doyen de Messieurs les conseillers du dit conseil ; lequel de son bon gré et volonté, a reconnu et confessé avoir donné, accordé